

Mise en ligne : 12 mars 2015.  
Dernière modification : 21 novembre 2020.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

LES  
SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES  
DE L'AFRIQUE ORIENTALE  
(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902*)

[226] Cie de l'Afrique orientale (maritime et commerciale)

Siège social : Paris, boulevard Haussmann, 153. — Constitution : 21 mars 1900. — Administrateurs : MM. Jules Mesnier [SCAC], André Lawrence, de l'Enferna, Bertrand, baron de Langsdorff, Abel Suais, Jean-Henri Dessoudeix, ingénieur, demeurant à Paris, rue Tronchet, 81. — Objet : assurer par un service maritime les relations entre le port de Djibouti et les ports voisins, tels que Aden, Zeilah, Berbérab, et en général de faire toutes les opérations maritimes et commerciales de la côte d'Afrique. Compléter le service du port de Djibouti en créant tous magasins, entrepôts, dépôts de toutes natures nécessaires aux besoins commerciaux du pays, de transporter sur terre et sur mer tous passagers et toutes marchandises, de faire toutes opérations d'armement ou d'affrètement, et d'une façon générale de poursuivre toutes opérations financières, commerciales et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la préparation et à la réalisation de ces objets. — Capital : 500.000 francs, représentés par 1.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement souscrites et libérées du quart.

[227] Comptoir de Djibouti.

Siège social : Paris, 62, rue de Provence. — Administrateurs : MM. G. Costa de Beauregard, L. Barthélémy, comte Baudon de Mouy, A. Carrière. — Commissaires : MM. Siméon, Defrance. — Objet : Exploitation commerciale et industrielle de la côte des Somalis et de l'Abyssinie, exploitation de fours à chaux à Gahalmahen, d'une scierie de blocs de madrépores pêchés dans la baie de Tadjourah. Le comptoir a la concession de la pêche des huîtres à perle et à nacre dans le golfe de Tadjourah. — Capital : 200.000 francs divisé en 200 actions de 1.000 francs. — Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve, 6 % aux actionnaires, 5 % au conseil, 25 % du restant au fonds d'amortissement et le solde 75 % aux actionnaires et 25 % aux parts bénéficiaires .

[227] Comptoirs d'Éthiopie.

Association en participation civile.

Siège social : 40, rue de Provence, Paris. — Président : M. le baron Textor de Ravisi. — Administrateurs : MM. Pegeon, J. Laffitte. — Directeur-gérant : M. J. Garnier. — Objet : La fondation de comptoirs commerciaux dans tout le territoire d'Éthiopie.

[227] Comptoirs lyonnais d'Abyssinie.

Siège social : Djibouti. — Administrateurs : MM. Damé, Ghaleb, Moyne. — Objet : Exploitation à Djibouti et en Abyssinie de comptoirs de commerce ; opérations de représentation, de commission tant à l'importation qu'à l'exportation, (quincaillerie, coutellerie, cotonnades, etc. etc).

[228] Société d'études du Nil.

Siège social : Paris, rue Caumartin, 31.

[228] Société française de distillerie de Laurenço-Marques.

Siège social : 20, rue Tailbout, Paris. — Administrateurs : MM. L. Villars, Ch. Stiebel, A. de Lima-Mayer, A. Bensaude, baron d'Inhaca, J. Secar, C. Reincke. — Objet : Construction et exploitation d'une distillerie d'alcool à Laurenço-Marquès (Mozambique). — Capital : Un million en 2.000 actions de 500 fr. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 8 p. c. aux actionnaires ; sur l'excédent ; 15 p. c. aux administrateurs ; une somme pour un fonds de prévoyance ; le solde aux actions.

[228] Cie franco-égyptienne agricole et industrielle.

Paris, rue Mogador, 4. — T. : 224-20, en liquidation. — Liquidateur : M. Mauger. — Objet : Exploitation de deux domaines et du capital apportés par M. Cluzet. — Capital : Six millions de francs en 12.000 actions de 500 fr. — Obligations : 4.200 de 500 fr. chacune.

[229] Cie impériale des chemins de fer éthiopiens.

Siège social : Paris, 5, rue Scribe. T. 250-21. — Adresse télégraphique : Ethiopia-Paris. — Administrateurs : MM. Chefneux, baron B. de Langsdorff, H[enri] Lacarrière, R[aul] Denisane, A. Ilg, R. Baudouy, Ed. Caro, T[héodore] Seyrig, A[bel] Suais ; H. Teillard, secrétaire général. — Commissaires : MM. Dubost et F. Lacarrière. — Objet : La construction et l'exploitation dans l'empire d'Éthiopie et dans la région faisant partie du territoire français, de chemins de fer et spécialement des lignes de Djibouti à Harrar, de Harrar à Entoto, de Entotto au Kaffa et au Nil Blanc, concédées par le gouvernement éthiopien. Il existe cent parts de fondateur attribuées aux apporteurs, MM. Ilg et Chefneux. — Capital : Dix-huit millions de francs, représenté par 36.000 actions de 500 fr. dont 28.000 actions souscrites en espèces et 8.000 actions attribuées en rémunération des apports et créées entièrement libérées. — Répartition : 5 % à la réserve ; 5 % de dividende aux actions. L'excédent : 10 % aux administrateurs ; 45 % aux actionnaires ; 45 % aux parts de fondateur. — Bilan : 31 décembre. — Assemblée : 1<sup>er</sup> semestre.

[229] Société industrielle de Djibouti.

Siège social : 45, rue Vivienne, Paris. — Administrateurs : MM. Duparchy ; Vigouroux ; de Smety [Sinety ;] Senevez. — Administrateur délégué : M. E. Senevez [Fernand Senevez]. — Commissaires des comptes : MM. Ed. Aubert ; A. Herrissant. — Objet : l'adduction, la canalisation et la distribution des eaux ; la fabrication et la vente de la glace ; l'étude, la création de toutes industries ; faire toutes opérations mobilières ou immobilières. — Capital : six cent cinquante mille fr., divisé en 1,300 actions de 500 fr. — Parts de fondateurs : 2.000 fr. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. réserve légale ; 5 p. c. au capital versé ; le surplus ; 10 p. c. au conseil d'administration ; 15 p. c. aux parts de fondateurs, 75 p. c. aux actionnaires.

[241] Société industrielle d'Orient.

Siège social : boulevard Haussmann, 44, Paris. T. 232-38. — Administrateurs : MM. [Jean] H[enri] Dessoudeix, Ed. Caro, M. Baudouy, administrateur délégué. — Objet : L'obtention de moyens de communications terrestres ou maritimes dans tous pays. — Capital : 500.000 fr. en 1.000 actions de 500 fr. — Répartition : 5 % à la réserve ; 15 % au conseil d'administration ; 25 % aux parts de fondateur ; 60 % aux actionnaires.

[Vente de terrains à la New African Cy en vue de la construction du chemin de fer Djibouti-Addis-Abéba.]

[229-230] Société minière du Nyassa.

Siège social : Paris, 22, rue Taitbout. — Administrateurs : MM. A. Faxio, J. Daumas, G. Breittmayer. — Commissaire : M. Calvé. — Objet : Toutes études, explorations,

entreprises minières, agricoles, forestières, de caoutchouc, industrielles, commerciales, financières, de banque, de colonisation, de transport et navigation dans la province de Mozambique ou dans toutes autres parties de l'Afrique. — Capital : un million deux cent mille fr. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. de dividende aux actions ; l'excédent : 10 p. c. aux administrateurs ; 90 p. c. aux actions.

[230] Pêcheries de nacre et huîtres perlières de la baie de Djibouti.

Siège social : Paris, 10, rue Chauchat. — Administrateurs : MM. Devès, Engel, Crémieux [On retrouve ensemble MM. Engel et Crémieux aux Ciments Portland artificiels de l'Indochine]. — Objet : La pêche de la nacre et des huîtres perlières sur la côte française des Somalie ; création de comptoir de ventes et achats de tout genre en ces lieux ; la création de parcs de culture d'huîtres à nacre ou perlières ; obtention de toutes concessions dépêche ou autres à la côte des Somalis ou ailleurs, leur exploitation. — Capital : 50.000 fr. en 500 actions de 100 fr. — Répartition . 5 p. c. à la réserve ; 6 p. c. d'intérêt aux actions. De l'excédent : 10 p. c. aux administrateurs ; le solde : 50 p. c. aux actions, 50 p. c. au fondateur ou ses ayants droit.

[Dissolution anticipée (25 juin 1900)].

#### MODIFICATIONS AUX SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES DANS L'AFRIQUE ORIENTALE

[493] Comptoir de Djibouti (voir page 227)

Administrateur : M. P. Bouvard.

[493] Impériale des chemins de fer éthiopiens (Cie). (voir page 229).

Siège social : 80, rue St-Lazare, Paris.

Administrateurs : MM. R[oaoul] Denisane, Ed. Caro sont remplacés par MM. X[avier] Hoffer, A[rthur] Maury, A[lphonse] Thibault. — M. A[bel] Suais est directeur général.

#### SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES NOUVELLES

[506-507] Société anonyme des Pépinières du Harrar.

Siège social : 1, rue Richer, Paris.

Objet : Plantations au Harrar, en Abyssinie. Cultures potagères.

Capital : Le fonds social est fixé à 125.000 francs, divisé en 250 actions de 500 francs chacune. Chaque action donne droit à une part égale dans les bénéfices et dans la propriété de l'actif social.

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération ; leur cession s'opère par une déclaration de transfert signée sur les registres de la Société par le cédant et acceptée par le cessionnaire ; les titres libérées des versements exigibles sont seuls admis au transfert.

Après leur libération, les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La cession des actions au porteur s'opère par la simple tradition du titre.

En représentation de la part de bénéfices attribués au fondateur, il est créé 500 titres ou parts bénéficiaires au porteur portant les numéros 1 à 500, donnant droit chacun à 1/500 de cette part de bénéfices.

Ces titres ne donnent au porteur aucun droit de propriété dans l'actif social, ni aucun droit d'immixtion dans les affaires de la société.

Répartition : Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

1° 5 p. c. au moins desdits bénéfices pour le fonds de réserve prescrit par la loi ; ce prélèvement n'est obligatoire que si le fonds de réserve est au-dessous du dixième légal.

2° Somme suffisante pour fournir aux actions 6 p. c. sur le capital versé et non amorti, à titre d'intérêt ou de premier dividende, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur le surplus des bénéfices, il est prélevé : 10 p. c. pour le conseil d'administration qui en fait la répartition entre ses membres comme il le jugera convenable. Et le solde est réparti ainsi qu'il suit :

1° 50 p. c. aux parts bénéficiaires créées sous l'article 6.

2° 50 p. c. sont distribués à titre de dividende entre toutes les actions.

## MAISONS DE COMMERCE COTE DES SOMALIS.

[raisons sociales en minuscules grasses baveuses : risques d'erreur]

[544] D'Arles et Petiaux (Siège social : Marseille). — Nationalité française. — Succursale : Djibouti.

Calas (Siège social : Djibouti).

Calvet (J.) et Cie (Siège social : 52, rue Saint-Basile, Marseille). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tous produits, vins. Succursale : Djibouti. — Représentant : Sassua.

Economon et Selvisidis (Siège social : Djibouti). — Nationalité grecque.

Garrigue (Siège social : Saint-Laurent-de-la-Salanque. Pyrénées-Orientales). — Genre d'affaires : vins. — Succursale : Djibouti. — Représentant : Eloi-Pino.

Guès (Solon). (Siège social : société industrielle, 21, rue Lubeck, Paris). — Soeoursale : Djibouti.

Ghaleb, Helly et Lambert (Siège social : Djibouti.). — Succursales : 25, rue des [545] Capucines, Lyon et MM. Roy frères, 88, rue des Jeûneurs, Paris. — Représentant : M. Charmetant.

Kewerkoff et Cie (Siège social : Djibouti. — Nationalité russe. — Genre d'affaires : négociant, vins.

Lelverate (Kaloa, ageut) (Siège social : Djibouti.). — Genre d'affaires : vente en gros d'aboudjedids.

Maktowich (Siège social : Djibouti.)

Malhamé (Siège social : Djibouti.)

Marioys (Siège social : Djibouti.). — Représentant : Voisin à Marseillan, Hérault.

Médawar (Siège social : Elias, Médawar- Beyrouth. — Succursale : Djibouti.

Menahin Meeka (Siège social : Djibouti.). — Genre d'affaires : vente en gros d'aboudjedids.

Mérignac (Ph.) (Siège social : 60, boulevard de la Gare, Marseille.). — Succursale : Djibouti.

Papaconstante (Siège social : Djibouti). Nationalité grecque.

Righas (Anthanase) (Siège-social : Djibouti.)

Righas (frère) (Siège social : Djibouti.)

Stellio (Siège social : Djibouti.)

Stratio (N.) (Siège social : Djibouti.)

De la Villarmois (Siège social : Djibouti) Genre d'affaires : boulang. -minoterie.